

PROPOSITION COMMERCIALE

-- Gamme Batterie de condensateurs --

FOREZ EST REF STATION EAU POTABLE FEURS



Client : CDC DE FOREZ EST
A l'attention de : M. FERLAY
Tél :
Adresse : 13 AVENUE JEAN JAURES BP 13
42110 FEURS

Numéro du devis : LYO26SPA26603-0
Date du devis : 02/03/2026
Date de validité du devis : 02/04/2026
N° de compte client : 411J710

Vos contacts pour cette offre :

Resp. Commercial (e) : Steven PANIS
Portable : +33670466331
Tél. Agence :
Mail : steven.panis@legrand.com

Monsieur FERLAY,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre offre commerciale.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre interlocuteur commercial :

Steven PANIS

DES SOLUTIONS & DES SERVICES POUR VOS INSTALLATIONS

Avec ses marques Alpes Technologies, le spécialiste de la compensation d'énergie, IME, leader européen dans le domaine de la mesure électrique, et S2S Onduleurs, l'acteur incontournable des onduleurs, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS propose depuis plusieurs années des solutions pour la continuité de service et la maîtrise de la qualité de l'énergie électrique, avec une offre de produits et de services pour améliorer l'efficacité énergétique de votre installation.

Important : Cette transmission contient des informations confidentielles et/ou privilégiées de la société LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS pour l'emploi exclusif de la personne ci-dessus identifiée. Si vous n'êtes pas cette personne, il vous est précisé que toute divulgation, reproduction, distribution ou prise d'action sur la base de cette transmission est formellement interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, merci d'en aviser immédiatement l'émetteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260601-1852026-AU

Accusé certifié exécutoire Page 1 / 5

Réception par le préfet : 02/06/2026

Proposition commerciale Gamme Batterie de condensateurs – Devis n° LY026SPA26603-0 du 02/03/2026
FOREZ EST REF STATION EAU POTABLE FEURS

N°	Description	Montant HT (€)
1	<u>ARMOIRE DE CONDENSATEURS 80 KVAR AVEC SELFS</u> Référence : MS.R8040.215 Quantité : 1 Prix unitaire : 4 870,00 € Puissance en KVAR : 80 KVAR Nombre de puissance gradins : 2x40 Taux harmonique max : THDU <8% et THDI <40% Dimensions (lxPxH) : 800x500x1900 mm Poids : 220 kg Durée de garantie : 12 mois OPTIONS : - Contact de synthèse des défauts du régulateur ramené sur bornier : 135 € HT - Mise en service sur site : 590 € HT - TC de type ouvrant de primaire >1500A : 340 € HT - TC de type ouvrant primaire < 1500A : 180 € HT - Module de communication RS485 : 150 € HT - Maintenance annuelle : Nous consulter - Analyse de votre site : Nous consulter	4 870,00
Montant HT € (hors option(s))		4 870,00
Participation aux frais d'expédition HT €		0,00
Montant net HT € (hors option(s))		4 870,00

Condition de paiement : VIREMENT 30 JOURS NETS

Livraison : Franco pour toute commande > 500,00 € HT. Une participation aux frais administratifs et d'expédition de 40,00 € HT s'appliquera pour toute commande d'une valeur inférieure.

Ces conditions sont calculées sur la base de notre tarif en vigueur applicable au jour de la livraison et sont susceptibles d'être révisées si un changement de tarif intervient avant la date de fin de validité de l'offre. La présente offre est soumise à nos CGV. Photos non contractuelles.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE SERVICES

I. DISPOSITIONS GENERALES

1. Définitions

Dans les présentes conditions générales de vente et de services sont entendues par :

« LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS » LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS SAS, ayant son siège social sis Avenue Pierre Maurel, ZAC Pierre Maurel, 83480 Puget-sur-Argens, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro B 337 783 617.

« Client » : tout professionnel ayant conclu un contrat avec LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS pour l'achat de produits et la réalisation des services.

« Parties » désigne LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS et/ou le client.

« Contrat » ou « Commande » : l'accord conclu entre le client et LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS pour les produits ou services et composés des documents suivants par ordre de priorité décroissante :

- La proposition ou offre commerciale adressée par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS au client en réponse à la demande effectuée par le client auprès de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

- Les conditions générales de vente et de services objet des présentes.

« Analyse des risques site client » désigne le document spécifiant l'analyse des risques, pour les personnes et pour les biens, faite le cas échéant avec le client sur l'environnement du produit avant toute intervention de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

« Attestation de Contrôle d'installation » désigne le document de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS reprenant les points de contrôle de l'installation des produits lorsque celle-ci a été réalisée par le client ou un tiers et confirmant le cas échéant l'entrée en vigueur de la garantie commerciale des produits.

« Installation » désigne la/les installation(s) existante(s) appartenant au client, demeurant sous son contrôle entier et exploitée par lui sous son unique responsabilité.

« Maintenance curative » désigne toute prestation de maintenance réalisée sur le produit visant à corriger un dysfonctionnement du produit.

« Maintenance préventive » désigne toute prestation de maintenance réalisée sur le produit visant à prévenir les dysfonctionnements du produit.

« Mise en service » désigne les prestations de vérification d'installation du produit, de démarrage opérationnel du produit pour sa mise en exploitation et les tests du produit réalisés par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

« Produit » désigne tout équipement, produit, système de puissance ou de mesure de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS destiné à être installé ou installé sur le site du client.

« Rapport d'intervention » désigne le rapport établi par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS qui devra être signé par le client à l'issue de toute intervention sur un produit en exploitation.

« Rapport de maintenance préventive » désigne le rapport établi par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS qui devra être signé par le client à l'issue de toute intervention de maintenance préventive. Il spécifiera le résultat des tests et mesures effectuées.

« Rapport de Mise en service » ou « Procès-verbal de mise en service » désigne le document établi par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS qui devra être signé par le client à l'issue de toute mise en service d'un produit et confirmant le cas échéant l'entrée en vigueur de la garantie commerciale des produits.

« Service(s) » désigne indifféremment la mise en service, la maintenance préventive et/ou curative.

« Site » désigne le lieu convenu dans le contrat, comme étant celui de la situation physique de(s) installation(s) où le client a demandé à LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS la réalisation des services.

Ces termes peuvent être utilisés indifféremment avec ou sans majuscule.

2. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente et à la réalisation des services par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS auprès de ses clients. Par le seul fait de sa commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepte. Toute offre ou proposition commerciale de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS est soumise aux présentes conditions, qui en tout état de cause prévalent sur les conditions générales d'achat ou spécifications contraires de la commande du client. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS ne saurait en aucun cas être considéré comme ayant accepté des conditions techniques ou commerciales attachées à une affaire ou un marché particulier, sauf à ce que ces dispositions soient expressément reprises dans son offre. La fourniture ou prestation comprend exactement et uniquement le produit ou le service spécifié dans l'offre commerciale.

3. Commandes, modification, ou annulation

Les commandes de produits ou de services ne deviennent définitives qu'après acceptation et confirmation écrite de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, par l'émission et l'envoi d'un accusé de réception au client.

Le client est seul responsable du choix du produit correspondant à ses besoins. Il détermine seul les spécifications de celui-ci en considération de son installation et de son site. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS n'assumera aucune responsabilité y compris en cas de réalisation de mesures ou de revue de documents à la demande du client.

Les commandes de produits à l'exclusion des produits de la gamme Imesys devront impérativement préciser l'adresse de livraison et l'adresse du site d'installation des produits et le nom de la personne à contacter sur le site considéré. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve la possibilité de dédier toute commande de produits ou services si le site considéré ne se trouve pas en France. Le client s'interdit de modifier le site ou les conditions d'installation sans accord préalable et écrit de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS et ce pendant

toute la durée de vie des produits.

Du fait de l'importance des conditions environnementales pour la sécurité des produits, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve la possibilité de subordonner toute commande à la commande simultanée d'une prestation de mise en service et/ou de prestations de maintenance.

Lorsque la commande est émise pour des produits que le client maintiendra en stock avant leur revente, le client s'engage à communiquer à la demande de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS les noms et adresses des clients finaux par numéro de série des produits. Ces informations devront être confirmées en cas d'audit ou rappel de marché à la demande de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

Le contrat est considéré comme conduit lorsque LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS a accusé réception de la commande du client et que le client a fourni l'ensemble des documents et informations visés au titre III article 3.1.

Toute modification de commande ne devient définitive qu'après acceptation et confirmation écrites par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS et sous réserve d'un accord sur les éventuels impacts sur les prix et délais.

L'annulation partielle ou totale d'une commande dont l'exécution a, ou non, commencé n'est pas autorisée. En cas d'annulation partielle ou totale d'une commande par le client, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS conservera ou pourra exiger l'intégralité des montants facturés ou restant à facturer au client au titre des commandes de produits ou de services annulés ou toute indemnité adaptée. Le client ne pourra en aucun cas demander une suspension de l'exécution de la commande, quels que soient les événements qu'il rencontre ou impactant le marché principal auquel il répond.

4. Documents techniques et commerciaux

Les renseignements donnés sur les catalogues, ou autres documents notamment publicitaires, le sont à titre indicatif, une modification pouvant intervenir à tout moment et sans préavis selon l'évolution des techniques et/ou des normes. Le client déclare avoir pris connaissance des notices techniques, fiches d'auto-contrôle et préconisations de maintenance, installation, mise en service, entretien et maintenance des produits, lesquelles sont livrées avec le produit et/ou accessible sur le site web du fabricant et/ou communiquées sous format papier ou numérique sur demande écrite. Il prend l'engagement de s'y conformer pleinement et de communiquer l'ensemble de ces informations à son propre client.

Une modification des données techniques peut intervenir à tout moment et sans préavis selon l'évolution des techniques et/ou des normes. Le client en tant que professionnel de même spécialité, s'engage à se tenir informé et à prendre en considération toute évolution.

Il appartient au client de déterminer si, pour les besoins de son chantier et de l'utilisation de l'installation et/ou du bâtiment considéré, les seuils de tolérance des produits indiqués dans les fiches techniques (puissance, capacité, température, mesure, dimension, ...) doivent être complétés d'une marge de sécurité. Le client est responsable du déclassement des produits en fonction des installations qu'il entend réaliser et des applications envisagées des produits.

LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS n'assumera aucune responsabilité y compris en cas de réalisation de mesures ou de revue de documents à la demande du client.

5. Prix

Les prix de vente sont ceux du tarif en vigueur à la date de livraison ou de réalisation de la prestation ou ceux spécifiés dans l'offre de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, l'offre présentant toute éventuelle réduction de prix négociée entre les parties. Ils s'entendent en Euros, hors taxes, port dû et en emballage standard et sont valables pour la durée indiquée dans l'offre correspondante. Ils intègrent l'éco-contribution pour le traitement des EEE.

Ces prix constituent les bases des facturations de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS. Aucun des prix figurants dans les tarifs ne sort des prix imposés pour la revente. Les factures seront majorées de la TVA applicable.

Conformément à l'article R.541-10-23 du Code de l'environnement, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS est inscrit au registre Syderep et agit en association avec le prestataire EPUR, et adhère également à ECOSYSTEM éco-organisme chargé de la collecte, de l'enlèvement, du traitement, et du recyclage des EEE. Ci-après notre identifiant unique (« IDU ») pour la filière concernée par la Responsabilité Élargie du Producteur (« REP ») : - EEE FR006520_05QWKG.

Il est précisé à cet égard que LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS pourra faire évoluer la forme de sa facture afin de prendre en compte les dispositions légales, réglementaires ou liées aux éco-organismes dans le cadre de la REP. Le montant des éco-contributions est mentionné dans les tarifs sous le format habituel. Les éco-contributions ne pouvant faire l'objet d'une refacturation, celles-ci seront déduites du prix unitaire hors taxes des produits, pour le calcul des remises, rabais et ristournes.

6. Paiements

6.1 Pour se prémunir de tous risques de fraude, en cas de changement exceptionnel de coordonnées bancaires de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, une lettre recommandée avec accusé de réception sera adressée au client par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS. Il appartient au client de se rapprocher de la Comptabilité de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS par téléphone pour vérification préalable avant prise en compte : LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, Service Comptabilité Clients, Avenue Pierre Maurel, 83480 Puget-sur-Argens, 0494.44.5690.

6.2 Termes de paiement

Les délais de paiement ne peuvent en aucun cas conduire à des termes supérieurs à 60 jours date de facture (ou 45 jours fin de mois). Un paiement comptant ou l'émission d'une garantie de paiement pourra être exigée avant la livraison des produits, ou la réalisation des services. Des conditions de paiement spécifiques à certaines affaires, en particulier comptées à la commande et paiement échelonnées en contrepartie de l'émission de garanties, pourront être négociées dans le cadre d'affaires à délais longs ou à montants élevés. Les délais de paiement courent à partir de la date de livraison et de facturation des

produits lorsque leur mise en service est incluse dans leur prix. Des paiements échelonnés pourront être négociés et appliqués, sur demande écrite du client et après acceptation et confirmation de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, dans le cas d'affaires où la mise en service doit être décalée jusqu'à 6 mois après la date de livraison des produits.

6.3 Retards de paiement

Les réclamations éventuelles concernant les produits ou services ne dispensent pas le client de régler le montant des factures à leur échéance. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve, à tout moment en cas de retard de paiement, le droit de demander toute nouvelle garantie de paiement qu'elle jugera nécessaire. A défaut de les obtenir, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS pourra refuser toute commande ou suspendre toute commande en cours d'exécution. La reprise des livraisons après paiement tardif intégrera le temps nécessaire à la remise en fabrication ou transformation des produits commandés.

6.4 Pénalités

En cas de non-respect d'une échéance correspondant aux délais de paiement convenus, des pénalités de retard seront appliquées, calculées prorata temporis au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve, par ailleurs, dans ce cas le droit de prendre toute mesure conservatoire complémentaire qu'elle jugerait appropriée.

6.5 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Outre les pénalités de retard, toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera, sans préjudice de tous dommages et intérêts, le versement d'une indemnité forfaitaire minimum pour frais de recouvrement de 40 Euros.

6.6 Réserve de propriété

Les ventes de produits sont conclues avec réserve de propriété. Le transfert de propriété n'intervient donc qu'après complet paiement du prix (le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif). L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à une livraison vaut acceptation de la présente clause. Le client est gardien des produits vendus sous réserve de propriété et en supporte les risques. Il devra les assurer et répondre de toute responsabilité en cas de perte dès la livraison. A défaut de paiement à l'échéance, le contrat sera résolu de plein droit si bon semble à LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet et les marchandises restituées sans délai. A titre de clause pénale, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve le droit, en cas de mise en œuvre de la clause de réserve de propriété, d'appliquer un abattement correspondant à la dépréciation de valeur des produits. Cette dépréciation sera déterminée par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS après réception des produits et vérification de leur état et sera d'un montant minimum de 15% du prix, net de taxe et de toute remise, des produits repris.

II. CONDITIONS DE VENTE DES PRODUITS

1. Expéditions

Le transfert des risques intervient à la livraison des produits, non déchargés, au lieu de destination convenu. Les expéditions à destination de la France Métropolitaine sont faites franco de port pour toute commande d'une valeur supérieure à 500 Euros H.T. Toute livraison n'atteignant pas ces montants sera majorée d'une participation de frais de port et d'emballage de 40 Euros H.T. De plus, pour toute livraison nécessitant la mise en place de moyens spéciaux pour des sites difficiles d'accès, ou des impositions particulières du client (rendez-vous à heure précise, etc.), une participation forfaitaire minimum de 50 Euros H.T. sera facturée suite à une offre de prestation préalable.

2. Délais de livraison

Dans le cas où LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS indique dans son offre des délais de livraison, ceux-ci courent à partir de la plus tardive des dates suivantes : date d'accusé de réception d'une commande conforme et approuvée par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, date de réception d'acompte, date d'émission de la garantie de paiement. Il est précisé que, sauf accord spécifique contraire entre les Parties, ces délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, tout retard de livraison ne peut justifier l'annulation de la commande, ni aucune demande d'indemnité, de pénalités de retard, de dommages et intérêts.

En cas de retard de livraison par rapport au délai contractuel et si des accords spéciaux stipulent des pénalités, celles-ci ne pourront en aucun cas dépasser 5% de la valeur HT du produit ou de la prestation retardée et non de la totalité de la commande dont la livraison/réalisation est en retard et seront libératoires et exclusives de toute indemnisation.

Ces pénalités ne pourront être appliquées que si le retard provient exclusivement et directement du fait de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS. Elles ne commenceront à courir qu'après une période de grâce d'une semaine calendaire Si la livraison/réalisation est différée pour des raisons non imputables à LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, les frais en découlant seront répercutés au client.

Dans le cas où, à la demande du client, le produit ne pourrait être livré à la date de livraison, il sera stocké aux frais du client (coûts d'entreposage et assurance), le document de mise à disposition fera office de bon de livraison et la facturation sera décalée. Les délais de livraison des produits en cours de fabrication seront redéfinis en tenant compte des délais nécessaires liés à la reprise de fabrication.

3. Réserves de livraison

Les livraisons ne sont effectuées qu'en fonction des disponibilités des transporteurs. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS s'autorise, pour une même commande, à effectuer des livraisons globales ou partielles. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve expressément le choix de ses transporteurs et transitaires. Toute dérogation entraînera un accord écrit de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS et supplément de prix. Le déchargement sur site est à la charge exclusive du client. Il prévoira tous les moyens de manutention nécessaires au déchargement aux pieds du camion, ou déplacement ou manutention des produits. Le client devra s'assurer expressément du bon état des produits. Cette vérification devra s'effectuer obligatoirement en présence du transporteur et après avoir retiré l'emballage (carton, caisse bois, etc.). L'embarquement par le client du bordereau de livraison du transporteur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260601-1852026-AU
Page 3/5

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2026

4. Embalajes

5. Garantie produit

III. CONDITIONS DE REALISATION DES SERVICES

Réalisation de services

2. Conditions relatives aux services

2.1 Analyse des risques site client

2.2 Risque produit

2.4 Dates, délais maximums et durée d'intervention

2.5 Report ou interruption des services imputables au client

2.6 Achèvement de la réalisation des services

3. Obligations et responsabilités

3.1 Obligations du client

3.2 Obligations de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS

4. Garantie service

5. Effet des services sur la garantie produit

6. **Sou s- trait an œ**

IV. DIVERS

Résiliation

2. Force majeure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

C.S. Fréjus 337783617
042-200065894-20260601-1852026-AU
Page 4 / 5

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2026

concourent à leur alimentation ou à leur fonctionnement, épidémie, pandémie telle que rencontrée dans le cas de la crise sanitaire de la Covid19, pénurie de main d'œuvre, de composants, interruption ou ralentissement des moyens de transport quels qu'ils soient, incendie, inondation, accident de fabrication ou de transport, bris d'outillage, manque de matières premières, d'énergie, etc., entraînent a suspension momentanée des obligations de la Partie qui subit l'événement de force majeure.

3. Propriété intellectuelle / industrielle

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux produits, aux documents remis par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS et aux services réalisés par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS demeurent sa propriété exclusive. En conséquence, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS restera propriétaire exclusif des études, plans, schémas et tous documents remis au client ou dont le client a pu prendre connaissance dans le cadre du contrat ou d'une proposition commerciale. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS confère au client le droit d'utiliser les documents transmis pour ses propres besoins d'exploitation et de maintenance des installations, sous sa propre responsabilité. Le client reconnaît que ces documents sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers, de quelle que manière, sans accord préalable et écrit de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS et doivent lui être restitués sans délai, si le contrat est résilié, ou non conclu, ou sur toute demande de sa part.

Les photographies présentées dans tous supports techniques et commerciaux sont destinées à donner suffisamment de renseignements sur nos produits, mais sont non contractuelles et le matériel figuré ne comprend pas obligatoirement l'ensemble des éléments les constituant.

L'achat des produits par le client ne confère en aucune façon à ce dernier un droit quelconque de reproduction de tout ou partie des produits ou d'exploitation des droits de propriété intellectuelle ou industrielle qui y sont attachés.

Au cas où un tiers intente, une action en contrefaçon de ses droits de propriété industrielle concernant les produits livrés au client, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS s'engage, à son choix et à ses frais, à défendre ou à transiger.

Si un jugement définitif défavorable était rendu à l'encontre de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, ce dernier, à son choix, (i) prendrait licence des droits du tiers susvisé, ou (ii) modifierait les produits incriminés de manière à éviter la contrefaçon, ou (iii) si une telle solution n'était pas possible pour des raisons économiques et/ou techniques, reprendrait les produits livrés et procéderait au remboursement de leur prix d'achat diminué d'un taux raisonnable dû à l'usage et au vieillissement normal du produit.

L'engagement ci-dessus ne s'applique que pour autant que le client ait immédiatement informé LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS par écrit de toute réclamation en contrefaçon concernant les produits livrés par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS et que ce dernier ait l'entière direction de l'action ou de la procédure.

La responsabilité de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS est expressément exclue si la contrefaçon résulte de la combinaison ou de l'association des produits livrés avec tout autre produit ou de toute modification de tout ou partie du produit résultant d'une intervention quelconque effectuée autrement que par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS. Par ailleurs, LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS ne sera tenu pour responsable d'aucun frais ou dépenses engagés sans son autorisation par le client, ni des dommages directs ou indirects pouvant résulter d'une quelconque perte d'usage des produits livrés.

Les dispositions ci-dessus constituent l'intégralité des engagements de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS vis-à-vis du client dans le cas de différends découlant de droits de propriété industrielle de tiers relatifs aux produits livrés par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

Dans le cas où le client dans le cadre de besoins particuliers, communique à LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS des dessins ou spécifications techniques, le client se porte garant vis-à-vis de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS du respect des droits des tiers tels que notamment, droits d'auteurs, dessins, modèles ou brevets éventuels appartenant ou déposés par des tiers. Le client prendra en charge les actions en justice, frais et dommages et intérêts qui pourraient découler de la fourniture par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS de produits ou services exécutés selon ses indications. Toute violation par le client des droits de propriété intellectuelle de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS constitue un motif grave de résiliation au bénéfice de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS. Une telle résiliation s'effectue après une mise en demeure restée infructueuse et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception contenant un préavis de 30 jours.

LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve le droit de contracter ou non avec tout client qui aurait contrevenu ou qui contreviendrait aux droits de propriété intellectuelle afférents aux produits, marques et licences, photographies, documentations techniques, études, et plus largement tout document de toute nature de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

4. Sécurité

Le client reconnaît que les produits destinés aux professionnels et/ou consommateurs ou susceptibles d'être utilisés par les consommateurs même s'ils ne leur sont pas destinés doivent comporter, lorsque les caractéristiques desdits produits le nécessitent, les instructions et précautions d'utilisation exigées par les réglementations nationales, européennes ou internationales et plus spécifiquement par le règlement européen (UE) 2023/988 du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits. Le client déclare satisfaire à l'ensemble des obligations de sécurité applicables et garantit en particulier ne pas fournir à tout acheteur professionnel ou particulier de produits qui ne satisfont pas à ces obligations.

Le client s'interdit d'apporter quels que modification, ajout, suppression, ou occultation que ce soit aux produits, aux étiquettes et notices des produits, aux emballages (boîtes ou blisters) et leurs étiquettes ou marquages.

Le client s'interdit de modifier les paramètres avancés des produits et en particulier de la gestion de la régulation. Il est interdit au client ou à tout tiers, y compris tiers mainteneur, d'accéder aux menus et aux paramètres des produits réservés à LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS

en tant que fabricant, que ce soit en lecture ou en écriture, et ce quelle que soit la situation, en particulier en cas de déclenchement d'alarme. Les menus et paramètres concernés sont protégés par des mots de passe connus des seuls services techniques de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS et doivent rester strictement confidentiels pour des raisons de sécurité des biens et des personnes.

Le client reconnaît qu'il est seul responsable, en tant que professionnel, du respect de ces obligations légales. En aucun cas, la responsabilité de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS ne pourra être recherchée en cas de violation par le client d'une quelconque de ses obligations légales tenant à la sécurité des biens et des personnes.

Le client s'engage en cas de rappel de produit ou emballage ou décision du fabricant, quelle qu'en soit la raison, de retirer de la distribution et de la vente lorsqu'il est revendeur, notamment dans l'hypothèse où de tels produit ou emballage sont contaminés, constituent un danger pour la santé ou la sécurité, enfreignent les droits de tiers ou ne sont pas vendables, à coordonner la cessation immédiate de la vente et/ou le rappel nécessaire de tous les produits ou emballages concernés sur le marché. Le client s'engage à tout mettre en œuvre pour rappeler et/ou récupérer les produits concernés de tout acheteur.

Si la cause du rappel est imputable au client, celui-ci prendra en charge les frais et dépenses associés au rappel et indemniserà LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS pour tous les coûts et dépenses associés.

Le client s'engage à maintenir un point d'entrée unique, afin que toute information relative à un éventuel rappel de produits lui soit communiquée.

5. Compliance

Le client déclare avoir pris connaissance et adhérer aux engagements de développement durable et d'éthique des affaires de notre Groupe, lesquels sont notamment énoncés dans la charte des fondamentaux et dans les

différents guides consultables sur le site <https://www.legrandgroup.com>.

Le client s'engage à respecter la politique RSE de notre Groupe tant dans sa dimension environnementale et sociale, que dans sa dimension économique. Il s'engage à faire sienner les valeurs fondamentales du Groupe LEGRAND.

En matière économique, et plus particulièrement au regard de l'éthique des affaires, le client s'engage à conduire ses activités dans le respect des lois et réglementations en vigueur et des règles éthiques les plus exigeantes concernant la corruption et les pratiques restrictives de concurrence.

Le client s'engage également à respecter l'ensemble des lois et réglementations relatives aux embargos, sanctions économiques, commerciales et financières ou mesures restrictives de la France, des Etats-Unis, de l'Union Européenne ou de toute autre législation nationale applicable. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve, à tout moment, le droit de procéder au contrôle par le client des obligations relatives à ces questions. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve le droit d'annuler toute commande concernée, en cas de manquement par le client à l'une des dispositions du présent article, sans que ce ne fasse naître la moindre responsabilité à l'égard de l'utilisateur final.

6. Données personnelles

Le client pourra être amené à communiquer des données à caractère personnel relatives aux personnes physiques qui agissent en son nom et pour son compte (les « personnes concernées »). Ces données seront collectées par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS sur la base de l'exécution du contrat le liant au client, sur la base d'une obligation légale, ou sur la base de l'intérêt légitime de prospection commerciale de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, et traitées dans les conditions définies dans la Politique de Confidentialité

disponible sur le site internet <https://www.legrandenergiesolutions.fr> rubrique « Données Clients Professionnels ». Les modalités de mise en œuvre de la procédure d'exercice des droits par les personnes concernées, sont

également disponibles dans la Politique de Confidentialité sur le site internet

<https://www.legrandenergiesolutions.fr>. LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS se réserve le droit de mettre à jour régulièrement cette Politique de Confidentialité en mettant à jour son site internet, ce que le client accepte expressément. Aucune modification des conditions définies dans cette Politique de Confidentialité ne sera acceptée sauf accord spécifique écrit de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

7. Confidentialité

Les études, documents, données et informations communiquées par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS au client ou venant à sa connaissance lors de l'exécution de la commande demeurent, sauf stipulations contraires de la commande, la propriété de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS.

Tous les documents et informations susvisés ainsi que ceux remis par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS lors de la consultation ou au cours de l'exécution de la commande doivent être considérés comme confidentiels et ne peuvent être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

8. Responsabilité

LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS ne sera en aucun cas responsable d'un défaut des produits en fonctionnement à moins que le défaut ne soit couvert par la garantie légale ou contractuelle du produit, le client devant produire l'attestation de garantie commerciale de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS pour se prévaloir de cette dernière garantie.

LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS ne sera en aucun cas responsable en cas d'intervention sur le produit ou de modification du produit par le client ou par un tiers. Le client s'interdit en particulier toute modification des paramètres avancés des produits et régulateurs.

LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS ne sera en aucun cas responsable des dommages résultant du non-respect par le client des règles de l'art ou des préconisations de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS en matière d'installation, de maintenance et de sécurité des produits.

Le client s'engage à garantir LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS de tous dommages qui trouveraient leur origine dans le non-respect par le client des recommandations de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS en

matière d'installation, de maintenance et de sécurité des produits.

LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS ne sera en aucun cas responsable envers le client, ses employés, agents, successeurs et ayants-cause des dommages indirects, matériels ou immatériels de quelle que nature qu'ils soient induisant sans limitation les pertes, coûts, dommages, pertes de revenu ou de profit, supportés par le Client ou un quelconque tiers résultant d'un défaut ou d'une perte d'usage du produit ou de l'un de ses éléments ou d'un quelconque bien ou de la réalisation de services par LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS, quelle qu'en soit la raison. La responsabilité totale et cumulée de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS liée à la commande pour laquelle cause que ce soit, soit basée sur une non-exécution de la commande, soit sur une responsabilité extracontractuelle (incluant sans limitation la négligence, la responsabilité stricte ou toute autre responsabilité) au titre d'une quelconque garantie n'excédera en aucun cas le montant des paiements reçus au titre de ladite commande.

9. Droit applicable – Juridiction

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de contestation ou de litige, celui-ci sera soumis au Tribunal de commerce compétent de Paris (France) même en cas d'appel, ou de recours en garantie, ou de pluralités de défendeurs.

LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS

SAS au capital de 1.205.000 €

RCS Fréjus B 337 783 617

Code A.P.E. 4669A - N° d'identification TVA FR 11 337 783 617

Siège social

ZA Pierre Maurel – Avenue Pierre Maurel

83480 Puget-sur-Argens

Tél : 04 94 44 56 94 - Fax : 04 94 44 56 95

~~Novembre 2024~~